

Le 10 juillet 2009

Monsieur François Lafond  
Président de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE)  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable – bureau 2.10  
Québec – Québec (G1R 6A6)

Hydro-Québec Distribution  
Vice-présidence Clientèle  
Direction Approvisionnement en électricité  
22<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

tél. : 514 289-3715  
télééc. : 514 289-7355  
C. élec. : lamarre.herve@hydro.qc.ca

**Objet : Programme d'achat pour des petites centrales hydroélectriques**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance en date du 6 juillet dernier relativement à l'objet en titre. Vous nous demandez si, dans le cadre du programme d'achat pour des petites centrales hydroélectriques (le «Programme»), l'éventuel bénéficiaire du programme écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable du gouvernement canadien ou de tout programme équivalent pouvant lui succéder devrait remettre à Hydro-Québec Distribution un montant équivalent à 75 % de la prime qu'il reçoit.

Le Programme est différent de l'appel d'offres 2009-02 cité à la question puisqu'il offre un prix fixe pour l'électricité. Par conséquent, il n'y a pas de concurrence sur les prix. Compte tenu de la compétitivité du prix offert de 7,5 ¢/kWh, les éventuelles primes d'encouragement à la production d'électricité renouvelable, telle écoÉnergie, demeureront entièrement la propriété du promoteur.

Nous vous invitons, à cet effet, à consulter la réplique d'Hydro-Québec Distribution dans le cadre du dossier R-3700-2009 que vous pouvez consulter sur le site Web de la Régie de l'énergie à l'adresse suivante :

<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3700-09/index3700-09.htm>

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur Approvisionnement en électricité,



Hervé Lamarre

c.c. : Marie-José Nadeau – Vice-présidente exécutive - Aff. corporatives et Secrétaire général